PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT
-=-=-=-
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
-=-=-=-=-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix
-=-=-=-

DECRET N° 82/375 du 30/4/1982
Portant nomination ~~de Monsieur~~ KOUKA Albert en qualité de Directeur de l'Elevage au Secrétariat Général à l'Agriculture et à l'Elevage

-=-=-=-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement à l'article 47 de la Constittution;
Vu le décret n°82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les attributions des Membres du Gouvernement;
Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
Vu le rectificatif n°81/016 du 26 Janvier 1981 au décret n°80/644 susvisé;
Le Conseil de Cabinet entendu;

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur KOUKA Albert, Vétérinaire Inspecteur de 7° échelon, est nommé Directeur de l'Elevage au Secrétariat Général à l'Agriculture et à l'Elevage.

Article 2.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 3.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 30 Avril 1982

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage

[illegible]s MOUAMBENGA

Le Ministre des Finances

Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.-